



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

● UNIVERSITÉS D'ÉTÉ 2000

ENCART
B.O. n° 15
du 20-4-2000

SOMMAIRE

*U*NIVERSITÉS D'ÉTÉ 2000

- III Programmes des universités d'été 2000
C. n° 2000-051 du 13-4-2000 (NOR : MENE0000871C)
- III Les objectifs des universités d'été
- IV Le public des universités d'été
- V Les modalités
- VI Le bilan et le suivi
- VII Le calendrier

- VIII Annexe
- VIII Fiche de candidature
- X Fiches descriptives des actions

PROGRAMME DES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ 2000

C. n° 2000-051 du 13-4-2000

NOR : MENE0000871C

RLR : 613-1

MEN - DESCO - DPATE

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
aux présidentes et présidents d'université ; aux inspectrices
et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des
services départementaux de l'éducation nationale*

■ La formation continue des personnels enseignants du premier et du second degré, des personnels d'éducation et d'orientation et des personnels administratifs, techniques et d'encadrement a fait l'objet de deux lettres de cadrage publiées au B.O. n° 4 6 du 23 décembre 1999.

C'est dans ce contexte que tous les dispositifs nationaux de formation continue sont reconstruits : l'ensemble des actions nationales s'inscrit désormais dans le cadre d'un programme national de pilotage (PNP) qui articule différentes modalités de formation. Les universités d'été (UE) constituent un élément important au sein de ce nouveau dispositif.

Chaque année, le programme des universités d'été fait l'objet d'un appel d'offres prioritairement lancé en direction des présidents d'université et des directeurs des instituts universitaires de formation des maîtres. Ce programme peut être complété, en tant que de besoin, par sollicitation directe de l'administration centrale auprès d'universitaires reconnus.

I - Les objectifs des universités d'été

Les universités d'été poursuivent les mêmes objectifs que l'ensemble des actions incluses dans le programme national de pilotage :

- elles donnent la priorité aux réformes engagées au sein du système éducatif ;
- elles font nécessairement appel aux apports des universitaires et visent à favoriser le contact entre acteurs de terrain et chercheurs ;
- elles favorisent les échanges entre pairs et le travail en commun des différentes catégories de personnels.

Les universités d'été poursuivent les objectifs spécifiques suivants :

- elles visent davantage à anticiper qu'à accompagner les mises en œuvre des réformes en permettant une réflexion prospective et distanciée, des approfondissements et des mises en perspective et en produisant des outils didactiques, pédagogiques ou méthodologiques susceptibles d'être validés, puis diffusés dans les domaines en forte évolution ;
 - elles se caractérisent par un large public qui peut être intercatégoriel au sein de l'éducation nationale, interministériel dans le cadre d'un partenariat avec les autres ministères ; elles autorisent une ouverture à la dimension internationale. Les universités d'été, dont le nombre est restreint, réunissent en revanche un grand nombre de participants durant plusieurs journées : de 150 à 200 participants sur une durée de 4 à 5 jours. En fonction des thèmes traités, la participation de représentants des collectivités territoriales, de parents d'élèves ou d'élèves peut être également source d'enrichissement.
- Annexé à la présente circulaire, le programme

des universités d'été 2000 a été élaboré à la suite de l'examen des projets transmis en réponse à l'appel d'offres, par une commission composée de quatre universitaires pour la DESCO et d'une commission composée d'un IGEN, d'un IGAEN, d'un IA-DSDEN et d'un responsable académique à la formation continue des personnels pour la DPATE ; les thèmes communs aux deux directions ayant été examinés par l'ensemble des membres des deux commissions. Les champs thématiques de l'appel d'offres 2000 étaient ainsi définis :

Les thèmes communs à la DESCO et à la DPATE

1 - La politique de prévention dans les domaines de la santé scolaire et des conduites à risque

2 - La formation tout au long de la vie et la validation des acquis professionnels des personnels de l'éducation nationale : liaison et frontière avec la formation des adultes

3 - La formation continue à distance : évolution des approches et du traitement pédagogiques des contenus de formation liée à celle des moyens de diffusion et d'échange à distance (y compris dans le cadre de l'individualisation de la pédagogie)

4 - L'évaluation des dispositifs de formation continue comme aide à leur pilotage politique

Les thèmes spécifiques à la DESCO

5 - L'École, son propre recours : l'accompagnement individualisé de l'élève à l'école, au collège et au lycée

6 - L'accès au savoir, à la culture et le développement de partenariats :

6.1 : au lycée

6.2 : pour les publics scolaires en difficulté

7 - Les apprentissages linguistiques à l'école primaire et dans le second degré :

7.1 : les langues vivantes

7.2 : l'expression orale (son évaluation)

8 - L'intégration des disciplines dans un savoir global : mise en cohérence des savoirs

9 - Du lycée au supérieur : quelles compétences générales développer chez les futurs étudiants?

Les thèmes spécifiques à la DPATE

10 - Culture de l'éducation et acquis du système éducatif

11 - Le rôle pédagogique concerté des inspecteurs, chefs d'établissement et cadres administratifs

12 - Quelle gestion des ressources humaines pour l'école du XXI^{ème} siècle ?

13 - La sécurité à l'école.

II - Le public des universités d'été

1) Les catégories de participants

Les universités d'été sont ouvertes à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, qu'ils exercent dans le premier, le second degré ou l'enseignement supérieur ou que leurs fonctions relèvent de l'enseignement, de l'encadrement ou de l'administration de l'éducation nationale. On veillera cependant à favoriser la participation des personnels du premier degré pour les UE relevant des thèmes de la direction de l'enseignement scolaire et celle des personnels ATOS pour les thèmes relevant de la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Des publics n'appartenant pas à l'éducation nationale, mais représentant des organismes culturels, scientifiques ou techniques, des structures de formation du secteur public ou privé peuvent participer aux universités d'été, notamment dans le cadre d'actions réalisées en partenariat.

La participation de partenaires étrangers peut également être source d'enrichissement. Le cas échéant, celle de représentants des collectivités territoriales, de parents d'élèves ou d'élèves peut être justifiée.

2) Le profil des participants

Chaque participant apporte sa contribution aux travaux de l'université d'été, soit en raison de l'intérêt des recherches théoriques qu'il mène, soit en raison de son expérience confirmée - et si possible théorisée - dans le champ concerné, notamment si cette expérience intègre des responsabilités effectives en matière de formation ou d'innovation.

Chacune des actions proposées précise les caractéristiques et les prérequis des publics souhaités, élément déterminant pour effectuer la sélection des candidatures.

III - Les modalités

J'appelle votre attention sur un certain nombre de modifications concernant les procédures de gestion administrative et financière du programme des universités 2000.

1) La transmission, la saisie et la sélection des candidatures

Le nombre de vœux par personne est limité à deux. Les candidatures sont établies selon le formulaire joint en annexe. Elles doivent être adressées :

- au responsable académique de la formation continue des enseignants du rectorat de l'académie du lieu de résidence administrative du candidat ou du rectorat de l'académie du lieu de résidence personnelle pour les candidats en service détaché ou n'appartenant pas à l'éducation nationale pour les actions relevant de la DESCO y compris l'action commune intitulée "l'école maternelle, lieu de prévention ? lectures croisées des signaux d'alerte"

- au responsable du centre académique de formation de l'administration du rectorat de l'académie du lieu de résidence administrative du candidat ou du rectorat de l'académie du lieu de résidence personnelle pour les candidats en service détaché ou n'appartenant pas à l'éducation nationale pour les actions relevant de la DPATE y compris l'action commune intitulée "dépendances et conduites à risque à l'adolescence".

Le dépôt des candidatures pour les universités d'été prévues en juillet-août 2000 est fixé au **15 mai 2000**.

Les services rectoraux concernés recueillent l'ensemble des candidatures à partir desquelles le recteur établit une liste hiérarchisée de 8 à 15 noms pour chacune des actions. Ils la saisissent sous Intranet pour le **vendredi 26 mai 2000**, en utilisant le module d'inscription GAIA, dont une extension a été adaptée au niveau national pour le PNP sur l'adresse :

<https://tage.ac-orleans-tours.fr/pnpaca>

Les candidatures aux universités d'été prévues pendant les vacances d'automne 2000, sont adressées **pour le 11 septembre 2000**. Elles sont saisies selon les mêmes modalités **pour le**

22 septembre 2000.

2) Le choix des participants et l'établissement des ordres de mission

Les listes définitives des participants aux universités d'été de juillet-août sont arrêtées par la DESCO et la DPATE, chacune pour ce qui la concerne. Elles font l'objet d'une publication sous Intranet **le mercredi 7 juin 2000**. Elles sont également transmises aux responsables scientifiques des universités d'été (qui ne peuvent en aucun cas les modifier).

Les listes définitives des participants aux universités d'été des vacances d'automne sont arrêtées et publiées selon le même principe **le 27 septembre 2000**.

Les services académiques d'origine des participants de l'éducation nationale leur délivreront un ordre de mission avec prise en charge uniquement des frais de transport. Les personnels en service détaché et ceux extérieurs à l'éducation nationale devront être en possession d'un ordre de mission délivré par leur employeur.

J'insiste sur la nécessité pour les participants d'avoir un ordre de mission avant leur départ, notamment pour des raisons de responsabilité en cas d'accident.

Toute personne dont la candidature à une université d'été a été retenue et qui ne peut y participer, quel que soit le motif, préviendra le rectorat concerné le plus tôt possible, afin que l'administration centrale soit en mesure de procéder à son remplacement.

3) Les dispositions financières

Le budget des universités d'été prend en compte les frais de déplacement et les frais d'hébergement des participants et des intervenants, ainsi que les frais d'organisation. Il est géré selon les modalités communes à l'ensemble des actions du programme national de pilotage.

a) Les frais de déplacement (tarif SNCF seconde classe)

- des personnels de l'éducation nationale (participants et intervenants) sont remboursés par leur rectorat d'origine,

- des intervenants hors éducation nationale sont remboursés par le rectorat du lieu de déroulement

de l'université d'été,

- des participants hors éducation nationale sont obligatoirement pris en charge par des financeurs extérieurs (autres administrations, collectivités territoriales, organismes divers...).

b) Les frais d'hébergement et de restauration

Chaque université d'été prévoit une restauration et un hébergement collectifs. Les frais sont intégralement financés, quelle que soit l'origine des participants et des intervenants, par l'académie du lieu de déroulement de l'université d'été. En aucun cas, les personnels ne devront en faire l'avance.

c) Les frais d'organisation

Ils sont intégralement pris en charge par l'académie du lieu de déroulement de l'université d'été.

d) La rémunération des intervenants

- la rémunération des intervenants appartenant à l'éducation nationale leur est versée par leur rectorat d'origine

- la rémunération des intervenants extérieurs à l'éducation nationale leur est versée par le rectorat du lieu de déroulement de l'université d'été.

4) Personnels français à l'étranger

Les universités d'été sont ouvertes aux personnels en fonction à l'étranger au même titre qu'à leurs collègues qui exercent en France, selon les modalités suivantes :

Cas des candidatures présentées par des personnels exerçant dans les établissements français à l'étranger (Agence pour l'enseignement français à l'étranger)

- Leurs candidatures seront transmises, sous couvert de leur chef d'établissement, à la direction de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, 57 boulevard des Invalides, 75007 Paris, qui les adressera à l'administration centrale.

- Les candidats retenus devront produire, en particulier pour le remboursement de leurs frais de déplacement en France, un ordre de mission établi par leur chef d'établissement agissant, dans le cas d'établissements conventionnés, par délégation du directeur de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger et comportant l'adresse de leur établissement d'exercice ainsi que leur adresse en France.

Cas des candidatures présentées par des personnels exerçant une mission de coopération

Leur candidature, revêtu de l'avis du conseiller culturel ou du chef de mission de coopération, sera transmise directement à l'administration centrale.

Il est précisé que le remboursement des frais engagés par ces catégories de personnels ne comprend que les déplacements effectués du lieu de résidence sur le territoire métropolitain au lieu de déroulement de l'université d'été (en l'absence de lieu de résidence en France, il y a lieu de prendre en charge le déplacement depuis Paris).

5) Situation des personnels ayant des obligations de service pendant la période d'été

Les candidatures des personnels qui ont des obligations de service aux dates fixées pour les universités d'été seront soumises à l'avis de leur chef d'établissement ou de service et à la décision du directeur de l'administration centrale ou du recteur de l'académie concernée.

IV - Le bilan et le suivi

Chaque responsable s'engage à produire nécessairement les éléments suivants :

- le bilan d'effectifs relatif aux participants, accompagné de la feuille d'émargement ;
- les factures détaillées et précises des frais de fonctionnement et des frais d'hébergement ;
- le tableau récapitulatif des heures à rémunérer aux intervenants ;
- un bref rapport (quatre à cinq pages), par lequel responsables et participants font état des objectifs atteints au regard des objectifs prévus et présentent des propositions sur la suite que l'institution pourrait donner à leurs travaux. Ce document devra parvenir à la direction pilote (DESCO et/ou DPATE) et au recteur de l'académie d'accueil de l'université d'été **avant le 15 septembre** pour les actions se déroulant durant les mois de juillet et d'août et **avant le 15 novembre** pour les actions se déroulant durant les vacances d'automne.
- Les actes, dont la rédaction est à soigner, puisque c'est à travers eux que les travaux des participants seront portés à la connaissance

d'un public plus large. Les actes, qui ne doivent pas nécessairement être très longs, ne peuvent se concevoir comme une simple compilation hétérogène et exhaustive de comptes rendus des différents ateliers et interventions. Le travail de réécriture, de synthèse et de mise en perspective de l'ensemble suppose, pendant le déroulement même de l'université d'été, une première série de travaux menés avec les participants et l'équipe d'encadrement.

Ces actes seront adressés à l'administration

centrale, **avant le 31 décembre 2000** pour les universités d'été et **avant le 15 février 2001** pour les universités d'été se déroulant durant les vacances d'automne en vue d'une éventuelle diffusion nationale. Ils ne peuvent donner lieu à aucune diffusion avant lecture et validation par l'administration centrale

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur du Cabinet
Christian FORESTIER

CALENDRIER

DESCO/DPATE

N° D'ORDRE	CODE SAIMAFOR	LIBELLÉ DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ	DATES DE DÉBUT
1	JTAM01C	L'école maternelle, lieu de prévention ? Lectures croisées des signaux d'alerte	02/11/2000
2	JPYD01N	Dépendances et conduites à risque à l'adolescence	28/10/2000

DESCO

N° D'ORDRE	CODE SAIMAFOR	LIBELLÉ DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ	DATES DE DÉBUT
3	PFDM01C	Théâtre et violence. Prévention des risques par la pratique théâtrale	03/07/2000
4	THBM01C	Prendre la parole, apprendre la parole, apprendre par la parole	12/07/2000
5	RCZM01C	Enseigner les sciences à l'école primaire	02/11/2000

DPATE

N° D'ORDRE	CODE SAIMAFOR	LIBELLÉ DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ	DATES DE DÉBUT
6	JHBD01N	Le pilotage pédagogique : exercice partagé	22/08/2000
7	JHYD01S	L'évolution des métiers de l'encadrement de l'éducation : des savoirs académiques aux compétences stratégiques	28/10/2000

Le programme sera complété, pour la direction de l'enseignement scolaire, par trois universités qui seront réalisées ultérieurement sur les thèmes suivants :

- Formation continue à distance , avec l'appui du Centre national d'enseignement à distance
- Apprentissage précoce des langues vivantes
- Perspectives actuelles de l'enseignement du français

Annexe

FICHE DE CANDIDATURE AUX UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

À ENVOYER AU RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'EXERCICE
(ou du domicile pour les personnels en service détaché ou n'appartenant pas à l'éducation nationale)
À L'ATTENTION DU RESPONSABLE ACADEMIQUE
DE LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS
OU À L'ATTENTION DU RESPONSABLE DU CENTRE ACADEMIQUE
DE FORMATION DE L'ADMINISTRATION

Au plus tard le 15 mai 2000 (pour les universités d'été se déroulant en juillet-août)
Au plus tard le 11 septembre 2000 (pour les universités d'été se déroulant en octobre-novembre)

Je soussigné(e)

M, Mme, Mlle Prénom

Date de naissance

Adresse personnelle

Numéro de téléphone où il est possible de me joindre (préciser domicile ou travail et horaires) :

Situation administrative (grade, qualité, discipline) :

Nom et adresse du lieu d'exercice :

Académie :

pose ma candidature à l'université d'été suivante :

Code SAIMAFOR :

N° fiche B.O. :

Intitulé :

Dates :

Lieu :

Si je pose ma candidature à une autre université d'été, je classe mes deux demandes par ordre préférentiel :

N° 1 :

N° 2 :

(Pas plus de 2 candidatures par personne et une fiche par université d'été demandée)

DESCO/DPATE

N° 1

CODE SAIMAFOR : JTAM01C

L' école maternelle, lieu de prévention ? Lectures croisées des signaux d'alerte

Thème n° 1 : La politique de prévention
Structure à l'initiative : Centre Michel
Delay- IUFM de Lyon - 3, rue Georges
Lynet 69200 Vénissieux

Responsable scientifique universi-
taire : Alain Bouvier, directeur de l'IUFM
de Lyon

Structure extérieure : Ville de Lyon -
Place de la Comédie 69001 Lyon

Équipe permanente d'encadrement :
Didier Crico, instituteur maître-formateur et
Gloria Laxer, maître de conférences, à
l'IUFM de Lyon - un IEN de circonscription
- des responsables des services médico-
sociaux de l'académie.

Formateurs permanents du centre Michel
Delay : Catherine Pérotin, administratrice,
Kamel Arar et Marie-France Guinot-Deléry,
psychologues, Catherine Mounier, chargée
de communication, Marc Prouchet, IMF et
Chantal Rouilleault, IEN.

Intervenants ponctuels : Universitaires
et praticiens intervenant dans différents
champs professionnels et disciplinaires des
apprentissage et du développement de
l'enfant.

Objectifs : Mettre en question les diffé-
rentes lectures des signaux d'alerte à l'école
maternelle, dans une visée préventive, en
s'attachant à une éthique du regard porté sur
l'enfant-sujet : - problématiser la notion de

signal d'alerte (croisement des regards et
complémentarité des approches théoriques
et pratiques ; place et rôle de l'observateur
dans la construction des signaux d'alerte :
qui regarde qui ? sur quoi ? pour quoi faire ?)
- analyser les effets des repérages (remédia-
tion, stigmatisation ...) sur les enfants, les
enseignants et l'école.

Contenu : - Inscription historique et
éthique des questionnements sur le rôle de
l'école dans la prévention - approches pluri-
disciplinaires (psychologique, psychopa-
thologique, neurobiologique, cognitive,
pédagogique, sociologique, philosophique)
des signaux d'alerte - regards critiques sur
les diagnostics et les dispositifs de préven-
tion/remédiation à l'école : quelle place pour
le sujet ? quel rôle pour l'enseignant ?
quelles collaborations ?

Modalités : Conférences, travaux de groupe,
tables rondes, synthèses, ateliers.

Caractéristiques et pré-requis du
public : Tout personnel du premier degré,
enseignant et non enseignant, y compris les
aides éducateurs, tout particulièrement les
professeurs des écoles des cycles 1 et 2, les
IEN, les IMF, les conseillers pédagogiques,
les personnels de santé, les formateurs
IUFM...

Durée en heures : 24

Dates : du 02/11/2000 (9 h 00) au
05/11/2000 (15 h 00)

Lieu : Association Valpré - 1, rue de Chalin
69130 Écully (Lyon)

Nombre de participants : 170

DESCO/DPATE

N° 2

CODE SAIMAFOR : JPYD01N

Dépendances et conduites à risque à l'adolescence

Thème n° 1 : La politique de prévention Structure à l'initiative : IUFM du Nord Pas-de-Calais - centre d'Arras - 37, rue du Temple 62022 Arras

Responsable scientifique universitaire : Maryse Hedibel, maître de conférences à l'IUFM du Nord-Pas-de-Calais - centre de Douai

Équipe permanente d'encadrement : Maryse Hedibel, maître de conférences - Marie-Pierre Mackiewicz, maître de conférences - Yves Sihrener, responsable du Groupe académique de soutien et de prévention des adolescents à risques (GASPAR) - Marc Valleur, psychiatre, président du Groupe de recherches et d'études sur les conduites ordaliques (GRECO).

Intervenants ponctuels : Dominique Duprez, sociologue, chercheur au CNRS - Gilles Ferréol, professeur de sociologie à l'université de Poitiers, membre du Laresco-Ipresco/Icotem - Laurence Hamard, biologiste, maître de conférences, membre du Lemh à la faculté des sciences du sport à Lille - Marc Valleur, psychiatre, hôpital Marmottan.

Objectifs : Faire partager aux participants :
- des connaissances et des analyses récentes de chercheurs de plusieurs disciplines quant aux problématiques adolescentes - les nouvelles approches scientifiques et méthodologiques sur la question - les modes d'intervention spécialisés, les possibilités et perspectives en terme de partenariat.

Cet objectif sera atteint par le croisement des compétences disciplinaires : sociologiques, biologiques, psychiatriques, psycholo-

giques, juridiques, sciences de l'éducation... Permettre l'échange et la réflexion à partir d'expériences menées par les participants eux-mêmes et des intervenants. Les interventions auprès des adolescents feront systématiquement l'objet d'une lecture théorisée, avec une analyse distanciée de l'expérience des praticiens.

Contenu : Le programme est organisé suivant une progression thématique, de l'analyse des phénomènes généraux à l'étude fine de leurs répercussions et manifestations spécifiques en milieu scolaire :

- problématique générale des consommations et des conduites juvéniles relatives aux drogues licites et illicites en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais, en prenant en compte sa dimension frontalière,
- les prises de risques à l'adolescence dans le domaine des drogues licites ou illicites,
- dépendances, droit et système de soins,
- la prévention des dépendances dans l'éducation nationale.

Modalités : Conférences plénières, ateliers, présentations d'expériences, ateliers échanges d'actions de prévention à l'éducation nationale et présentation de documents vidéo, d'ouvrages et d'articles spécialisés.

Caractéristiques et pré-requis du public : Enseignants du premier et second degré, personnels d'éducation, d'encadrement et socio-sanitaires, personnels administratifs et techniques, formateurs IUFM et personnels d'autres ministères.

Durée en heures : 24

Dates : du 28/10/2000 (13 h 00) au 31/10/2000 (17 h 00)

Lieu : Centre IUFM d'Arras 37, rue du Temple 62022 Arras cedex

Nombre de participants : 200

DESCO

N° 3

CODE SAIMAFOR : PFD01C

Théâtre et violence. **Prévention des risques par la pratique théâtrale**

Thème n° 6 : L'accès au savoir et au développement de partenariats pour les publics

Structure à l'initiative : Compagnie Renata Scant / Festival de théâtre européen
Responsable scientifique universitaire : Jean Caune, professeur d'université à l'université Stendhal de Grenoble

Structure extérieure : Compagnie Renata Scant - 8, rue Pierre Duclot 38000 Grenoble

Responsable extérieur : Renata Scant, directrice de la Compagnie Renata Scant / Festival de théâtre européen

Équipe permanente d'encadrement : Jean Caune, Renata Scant.

Intervenants ponctuels : Professeurs d'université - docteurs en études théâtrales - enseignants chercheurs en sciences sociales - metteurs en scène - comédiens - responsables de compagnies théâtrales ou de réseaux artistiques - auteurs dramatiques - écrivains - journalistes - psychanalystes - formateurs en pratique théâtrale, personnels éducatifs de formation chargés de l'action culturelle en milieu scolaire.

Objectifs : Répondre à une préoccupation ressentie par le corps enseignant et leurs partenaires artistiques, face à des conduites à risque et à des manifestations de violence exprimées par les enfants dans et hors de l'enceinte scolaire.

Interroger le théâtre comme forme symbolique qui met en œuvre l'expression des conflits sous une forme violente ou non.

Le théâtre comme dramatisation des

comportements met nécessairement en évidence les tensions et les contradictions de la communauté. Le théâtre dans son écriture comme dans ses pratiques, peut être un analyseur des formes de violence, il peut également, sous certaines conditions, être un instrument de compréhension de ce qui se dit à travers elle.

Contenu : Analyse : - des phénomènes de violences qui se répercutent sur le milieu scolaire : violence individuelle, familiale, sociale - des comportements violents en milieu scolaire et des approches possibles - des relations théoriques entre théâtre et violence et des formes d'expression de la violence dans l'expression théâtrale - de textes d'auteurs de théâtre traitant de la violence, à l'appui de lectures et de spectacles reliés à la thématique - pratique de démarches théâtrales expérimentées en prévention de conduites à risque. Échanges d'expériences et de savoir-faire sur ces pratiques.

Modalités : Groupes de travail théoriques et pratiques ; conférences ; tables-rondes.

Caractéristiques et pré-requis du public : Enseignants du premier et du second degré, personnels d'éducation et d'orientation, personnels social et de santé ayant une expérience de travail en milieu éducatif sensible et engagé dans une expérience de pratique théâtrale. Enseignants-chercheurs travaillant sur le rapport théâtre-violence.

Durée en heures : 36

Dates : du 05/07/2000 (9 h 30) au 10/07/2000 (17 h 00)

Lieu : Compagnie Renata Scant - 8, rue Pierre Duclot 38000 Grenoble

Nombre de participants : 150 (éducation nationale) - Autres : 50

DESCO

N° 4

CODE SAIMAFOR : THBM01C

Prendre la parole, apprendre la parole, apprendre par la parole

Thème n° 7 : Les apprentissages linguistiques : l'expression orale

Structure à l'initiative : Crap-Cahiers pédagogiques - 10, rue Chevreul 75011 Paris

Responsable scientifique universitaire : Martine Lani-Bayle, professeur à l'université de Nantes

Structure extérieure : Crap-cahiers pédagogiques

Responsable extérieur : Pierre Madiot, rédacteur en chef des Cahiers pédagogiques

Équipe permanente d'encadrement : Martine Lani-Bayle, professeur à l'université de Nantes - Michel Tozzi, maître de conférences à l'université de Montpellier - Pierre Madiot, rédacteur en chef des Cahiers pédagogiques - Jean-François Quimerc'h, collaborateur du directeur de l'IUFM de Nantes - Guy Lavrilleux, enseignant-formateur.

Intervenants ponctuels : Philippe Meirieu, directeur de l'INRP - Dominique Bucheton, maître de conférences à l'IUFM de Montpellier - François Galichet, directeur adjoint de l'IUFM d'Alsace - Mathilde Clouet, psychologue clinicienne.

Objectifs : Construire et prendre en compte la dimension orale dans l'apprentissage - construire des pratiques pédagogiques favorisant l'expression des élèves - construire les capacités à argumenter et à débattre de manière démocratique.

Contenu : Rôles, fonctions et articulations

de la parole individuelle et de la parole collective dans la relation d'apprentissage : rapport au savoir, rapport à la loi. Apprendre à débattre et à argumenter pour apprendre - favoriser la construction des savoirs par la verbalisation - susciter et gérer la prise de parole dans la classe et dans l'établissement - jusqu'à quel point permettre l'expression du "je" chez l'élève et chez l'enseignant ? (parole impliquée/parole objective) - pourquoi et comment échanger et débattre sur les pratiques d'enseignement au sein des équipes pédagogiques ? - quelle place donner à la parole des élèves et comment la prendre en compte au sein de l'institution ?

Modalités : Ateliers thématiques - ateliers d'activités (cédérom, journal, théâtre, chorale, écriture, graphismes) - conférences - table ronde - temps de parole et d'échanges - comptes rendus d'expériences.

Caractéristiques et pré-requis du public : Enseignants de toutes disciplines qui souhaitent mettre en place ou qui ont développé des stratégies d'apprentissage et de pratique de l'argumentation et du débat ; personnels de l'enseignement primaire et secondaire (personnels de direction, CPE, documentalistes, COP, infirmières, assistantes sociales) qui souhaitent mettre en place ou qui ont développé des stratégies et/ou des dispositifs prenant en compte la parole des acteurs de l'école au sein des établissements.

Durée en heures : 35

Dates : du 12/07/2000 (9 h 00) au 17/07/2000 (12 h 30)

Lieu : Faculté des sciences Gavy-Océanis - boulevard de l'Université 44603 Saint-Nazaire

Nombre de participants : 100

DESCO

N° 5

CODE SAIMAFOR : RCZM01C

Enseigner les sciences à l'école primaire

Thème n° 8 : L'intégration des disciplines dans un savoir global

Structure à l'initiative : IUFM de Montpellier - 2, place Godechot - 34092 Montpellier

Responsable scientifique universitaire : Jean-Michel Dusseau, professeur des universités, IUFM de Montpellier.

Structure extérieure : Académie des sciences - 23, quai de Conti 75006 Paris

Équipe permanente d'encadrement : Larcher Claudine, professeur des Universités, responsable de l'opération "La main à la pâte", INRP Paris - Renoux Yves, professeur agrégé, chargé de mission pour l'opération "La main à la pâte", INRP Paris - Merle Hélène, professeur certifié, Guedj Muriel, professeur certifié, Mouahid Gabriel, maître de conférences et Bourguignon Jean-Paul, professeur agrégé, IUFM de Montpellier.

Intervenants ponctuels : Universitaires, professeurs de grandes écoles, formateurs IUFM, conseillers pédagogiques ou maîtres-formateurs impliqués fortement dans l'opération "la main à la pâte".

Objectifs : Faire vivre aux enseignants une démarche qui privilégie la construction des connaissances par l'exploration, l'expérimentation et la discussion tout en exploitant le développement de la maîtrise du langage écrit et oral chez l'enfant. Faire prendre conscience aux enseignants de la nécessité et de la richesse des échanges avec des scientifiques. Identifier des outils (matériels et documents pédagogiques) qui permettent aux enseignants d'engager leurs élèves dans

un apprentissage des sciences privilégiant une démarche scientifique.

Contenu : Des apports scientifiques sur des thèmes interdisciplinaires comme l'astonomie, la météorologie, l'environnement... - des réflexions sur les pratiques pédagogiques : les activités expérimentales dans la classe (activités spontanées ou activités réfléchies) ; statut et place de l'écrit dans les activités scientifiques ; comment organiser un débat scientifique ? rôle du maître. Ce sera l'occasion de faire prendre conscience de l'intérêt des activités scientifiques comme supports d'apprentissage de la lecture, de l'écriture, de l'expression orale, du calcul - des éléments de construction d'outils pédagogiques favorisant la mise en place durable de l'enseignement des sciences à l'école.

Modalités : Conférences plénières, ateliers, séance de synthèse et de bilan en fin d'université.

Caractéristiques et pré-requis du public : Personnels exerçant dans le premier degré, déjà engagés, ou devant s'engager à court terme dans la mise en œuvre d'activités scientifiques dans des classes, dans des circonscriptions. 90 places sont attribuées aux instituteurs et professeurs des écoles, 30 places aux maîtres-formateurs, 15 places aux conseillers pédagogiques, 15 places aux inspecteurs de l'éducation nationale.

Durée en heures : 24

Dates : du 02/11/2000 (10 h 00) au 05/11/2000 (13 h 00)

Lieu : IUFM de Montpellier - 2, place Godechot - 34092 Montpellier

Nombre de participants : 150

DPATE

N° 6

CODE SAIMAFOR : JHBD01N

Le pilotage pédagogique : exercice partagé

Thème n° 11 : Le rôle pédagogique
Structure à l'initiative : Délégation académique à la formation des personnels - 533, avenue Paul Parguel 34090 Montpellier
Responsable scientifique universitaire : Philippe Perrenoud, professeur à l'université de Genève
Équipe permanente d'encadrement : Guy Bontemps, IA-IPR - Philippe Darbelet, proviseur - Mireille Gandin, principale - Alain Gélis, professeur agrégé - Charles Raga, CASU, gestionnaire d'établissement - Philippe Siretas, SGASU, DRH.
Intervenants ponctuels : Universitaires et encadrement supérieur de l'éducation nationale.
Objectifs : Recenser les espaces de mise en œuvre des collaborations entre les différents personnels d'encadrement. Rechercher des conditions facilitatrices d'une action concertée à tous les niveaux -du niveau académique au niveau de l'établissement- et des modalités possibles de cette mise en œuvre transférables aux contextes locaux.
Elaborer un processus au niveau des

académies qui conduise à une collaboration efficace des personnels d'encadrement.

Contenu : Les conférences porteront sur les évolutions du système éducatif et la mise en œuvre des réformes, la gestion de l'hétérogénéité et l'évaluation des élèves, la gestion des ressources humaines.

Les travaux d'atelier concerneront plus particulièrement : le projet d'établissement face aux mutations du système, la formation continue des personnels pour maîtriser l'hétérogénéité, l'évaluation des personnels enseignants.

Un temps de concertation de chaque équipe académique est également prévu.

Modalités : Conférences en assemblée plénière avec apports théoriques, suivies de débats, ateliers, synthèse quotidienne.

Caractéristiques et pré-requis du public : Priorité donnée aux équipes académiques. Les corps d'inspection sont ceux du second degré.

Durée en heures : 30

Dates : du 22/08/2000 (15 h 30) au 27/08/2000 (14 h 00)

Lieu : Lycée Joffre 150, allée de la Citadelle 34060 Montpellier

Nombre de participants : 150

DPATE

N° 7

CODE SAIMAFOR : JHYD01S

L' **évolution des métiers de l'encadrement de l'éducation : des savoirs académiques aux compétences stratégiques**

Thème n° 11 : Le rôle pédagogique

Structure à l'initiative : INRP - 29, rue d'Ulm 75230 Paris

Responsable scientifique universitaire : Jean-Louis Derouet, professeur des universités

Structure extérieure : Rectorat de Clermont-Ferrand

Équipe permanente d'encadrement : Philippe Meirieu, professeur des universités, directeur de l'INRP - Jean-Louis Derouet, professeur des universités - Yves Dutercq, maître de conférences - Dominique Sénore, IEN, chargé de recherche - Bernard Saint-Girons, professeur des universités, recteur, ancien président de la conférence des présidents d'université - Francis Begyn, chef d'établissement, directeur du cabinet du recteur de Clermont-Ferrand.

Intervenants ponctuels : Universitaires, encadrement supérieur de l'éducation nationale, experts européens et internationaux.

Objectifs : Confronter les résultats de la recherche à l'expérience d'administrateur de l'éducation de différents niveaux pour aboutir à une définition plus précise des compétences nécessaires aux administrateurs de l'éducation sur deux points :

-comment traiter ensemble les questions

d'organisation et les questions de pédagogie ?
- comment faire converger les intérêts de partenaires dont les références sont différentes sur une action commune ?

Contenu : L'administration scolaire s'est largement construite en référence à deux sciences privilégiées : - la science administrative qui lui offrait les éléments propres à bâtir un cadre réglementaire abondant - la sociologie des organisations qui a servi de modèle dominant pour l'analyse du fonctionnement des différentes composantes du système éducatif. Apports essentiels, mais qui ne permettent pas d'intégrer suffisamment la dimension sociale, la dimension pédagogique et la dimension politique, inséparables de l'action publique éducative.

Modalités : Conférences plénières et ateliers.

Caractéristiques et pré-requis du public : - Toute personne participant à l'encadrement local et territorial de l'éducation : IA-IPR, IEN, chefs d'établissement et adjoints, enseignants ayant des responsabilités de coordination, fonctionnaires et chargés de mission des services éducatifs des collectivités territoriales - Personnels de l'enseignement agricole.

Durée en heures : 32

Dates : du 28/10/2000 (9 h 30) au 31/10/2000 (17 h 30)

Lieu : CRDP d'Auvergne- 15 rue d'Amboise 63037 Clermont-Ferrand

Nombre de participants : 120